

«L'affaire Azzaro» résolue

Le chien est cédé à une tierce personne

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires communique:

Le 10 juillet 2008, suite à une agression, le chien Azzaro, Léonberg, mâle âgé de 3 ans, a été séquestré par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) afin de garantir la sécurité publique.

En réponse au recours déposé par la propriétaire du chien, le Tribunal administratif a confirmé dans son arrêt du 9 décembre 2008 le séquestre du chien à des fins de sécurité publique, mais il avait rejeté la confiscation (transfert de la propriété du chien à celle de l'Etat) faute de base légale cantonale précise à ce sujet. Le Tribunal administratif a en outre demandé au SCAV de rendre un complément de décision quant à l'avenir du chien.

En l'absence d'une cession volontaire de la propriétaire du chien en faveur du SCAV, la seule mesure possible dans le cadre du respect de la loi cantonale était l'euthanasie du chien. Cette mesure a été contestée par la propriétaire. Elle a également suscité une vague d'émotion dans les milieux canins et proches des animaux.

Aujourd'hui, après de longues négociations, le SCAV annonce qu'une solution a pu être trouvée par la cession du chien à une tierce personne, domiciliée dans le canton de Neuchâtel et possédant déjà un chien, qui offre toutes les garanties exigées et moyennant des conditions d'encadrement très strictes. Un acte de cession a été signé dans ce sens entre la propriétaire du chien et le repreneur du chien en date de ce vendredi 20 février 2009.

Azzaro devra en effet être tenu en laisse, suivre des cours d'éducation et être réévalué par un vétérinaire comportementaliste afin de suivre l'évolution de sa dangerosité.

A satisfaction du SCAV, de même que celle de la propriétaire, la vie du chien a pu être préservée tout en garantissant la sécurité publique.

Pour de plus amples renseignements:

M. Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, SCAV tél. 032 889 68 30.

Me Yves Grandjean, avocat, tél. 032 725 91 91.

Neuchâtel, le 20 février 2009